Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Santé publique et santé communautaire

Code : S.ER.SO.3517.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☒ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☒ Anglais : lecture

Exigences liées à la fréquentation de la formation :
La présence aux ateliers et aux tutorats des unités 1 et 2 est obligatoire, car ils sont constitutifs de l'évaluation.

3. Prérequis

☒ Avoir validé les modules : 1103 et 2416
☐ Avoir suivi le(s) module(s)
☐ Pas de prérequis
☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :
A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.
A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.
A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communcateur·trice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autresprofessionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.
E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le :

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser et comparer les principales théories de l'apprentissage (behaviorisme, constructivisme, cognitivisme, pragmatisme) pour sélectionner et mettre en œuvre l'approche pédagogique la plus adaptée aux besoins spécifiques des usagers en ergothérapie.
- Identifier et maîtriser des outils pédagogiques spécifiques tels que le diagnostic éducatif, le déroulé pédagogique, les guides pratiques, et les supports numériques pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation thérapeutique personnalisé. Faciliter l'apprentissage et le changement de comportement en adoptant une communication efficace pour encourager l'engagement de la ou du patient·e.
- Comprendre les différents niveaux de prévention et les principes de promotion à la santé pour mener des actions ciblées en ergothérapie en santé publique.
- Découvrir le programme TaPasS.
- Mettre en œuvre d'un module du programme en mobilisant une animation de groupe adéquate.
- Planifier et mettre en œuvre des initiatives communautaires visant à accroître l'engagement et la participation sociale des membres de la communauté, en utilisant des approches participatives et collaboratives.
- Explorer et définir les rôles potentiels des ergothérapeutes dans la résolution des problématiques de santé publique, et concevoir de nouvelles formes d'intervention en ergothérapie adaptées aux besoins émergents de la population.
- Identifier et répondre aux besoins de santé d'une population vulnérable dans la communauté en développant un projet de promotion à la santé adapté à cette population, incluant des stratégies d'intervention, de soutien communautaire, et de collaboration interprofessionnelle.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Intervention en prévention : Éducation thérapeutique du-de la patient·e / TaPasS (2 ECTS) – 32 périodes

Contenus :

7) **Éducation thérapeutique du-de la patient·e**
   - Prévention tertiaire ou sélective
   - Les principes de bases de l'ETP du-de la **patient·e** :
     - Théorie d'apprentissage (behaviorisme, constructivisme, cognitivisme, pragmatisme)
     - Courant pédagogique et approche didactique
     - La démarche éducative : diagnostic éducatif-identification des priorités d'apprentissage- planification du programme et évaluation
     - Les styles d'apprentissage

8) **Éducation thérapeutique du-de la patient·e**
   - Comportements favorables à la santé et au maintien de l'autonomie des personnes
   - Prévention primaire ou universelle
   - Présentation du programme et de ces concepts fondamentaux
     - Lifestyle Redesign ® (Clark et al., 2016)
     - Modèle Vivez Bien Votre Vie (Moll et al., 2015)
   - Les principes clés de la mise en place du programme
   - Les différents modules du programme

Unité 2 – Interventions en promotion à la santé : Ergothérapie communautaire et/ou sociale (4 ECTS) – 52 périodes

Contenus :

- Concepts de santé publique
- Les déterminants sociaux de la santé et des inégalités sociales de santé
- Littératie en santé
- Compétences psychosociales
- Méthodologie de projet
- Les étapes du projet
  - L'analyse de la situation
  - Modèle d'impact et modèle écologique
  - Interventions éducatives
- Les fondements de l'ergothérapie sociale et communautaire
  - Approche centrée sur les ressources et les forces de la communauté
  - Diagnostic communautaire et évaluation des besoins de la communauté
  - Concept de communauté en santé
  - Qualité de vie des individus et des communautés
  - Partenariat et collaboration
  - Participation sociale, citoyenne et communautaire
  - Autonomisation, empowerment des individus et des communautés
  - Soutien aux populations vulnérables, à risques ou marginalisées

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☒ Séminaire	☒ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐Formation pratique/stage
☐ Modalité digitale	☒Tutorat	☒ Autre : Observations sur le terrain et en entreprise

7. Modalités d'évaluation et de validation

☐ Écrit ☒ Oral ☐ Pratique
☒ Dossier ☐ Autre : ….

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont est notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Évaluations de l'unité 1 : 35 % de la note répartie en 2 éléments

- Remise d'une vidéo illustrant et simulant une séance d'éducation thérapeutique (d'une durée environ 10 min), à partir d'une situation (vignette) clinique et d'un programme d'éducation thérapeutique construit. Remise du dossier écrit et du déroulé pédagogique. Ces travaux se font en groupe de 4 étudiant·es, groupes prédéfinis au départ par la responsable du module (25% de la note du module).
- Présence aux cours TaPasS et participation active à l'animation d'un module du programme (10% du module). Une absence à l'atelier ne permet pas l'acquisition des 10%.

Évaluations unité 2 : 65 % de la note répartie en 2 travaux

- Présentation orale en groupe en 1/3 de volée d'un concept prédéfini à l'avance sous forme de classe inversée (littératie en santé, communication communautaire, compétences psychosociales, collaboration et partenariat dans une approche communautaire). Les étudiant·es d'un groupe obtiennent toutes et tous la même note pour autant qu'elles ou ils soient présent·es aux classes inversées (25% de la note).

- Construction au fil du module d'un projet de promotion à la santé pour une population vulnérable. Ce projet compte pour 40 % de la note du module (remise du projet écrit : 20% de la note et présentation orale : 20% de la note) La présence aux tutorats qui permet de construire le projet en groupe est obligatoire. Toute absence aux tutorats (3 tutorats sont planifiés) devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. L'étudiant·e devra se coordonner avec son groupe pour participer à la construction du projet. Une absence non justifiée entraîne le retrait de 1/6 à la note du projet par demi-journée concernée.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☒ Travail additionnel

Unité 1 :

Individuellement, examen oral sur les fondements et principes de l'éducation thérapeutique de la patient·e. La note compte pour 35 % de la note finale du module.

Individuellement, examen oral sur les bases et principes du programme TaPasS pour 10% de la note du module

Unité 2:

Pour la classe inversée, un dossier individuel écrit de 5 pages sur une thématique de la classe inversée sera remis à la responsable du module (25% de la note finale du module).

Correction individuelle du projet écrit en fonction des remarques faites à l'oral et à l'écrit sur le travail initial (40 % de la note finale du module)

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☒ Écrit ☒ Oral ☐ Pratique

☐ Dossier ☒ Autre : vidéo

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Si l'étudiant·e a participé aux cours TaPasS, il sera dispensé de ces journées lors de la répétition, et les 10 % de sa note du module seront conservés. En revanche, s'il ou elle n'a pas participé aux journées TaPasS, il devra le faire pour la répétition afin de bénéficier des 10 % de la note du module.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

10. Bibliographie principale

Barthélémy, L., Bodard, J., & Feroldi, J. (2014). *Actions collectives "bien veillir" : repères théoriques, méthodologiques et pratiques. Guide d'aide à l'action*. INPES, coll. Santé en action. https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/649839/4378269?version=1

Clark, F., Blanchard J., Sleight, A., Cogan, A., Florindez, L., Gleason, S., Heymann, R., Hill, V., Holden, A., Murphy, M., Proffitt, R., Schepens Niemiec, S., & Vigen, C. (2015). *The Lifestyle Redesign®: The Intervention Tested in the USC Well Elderly Studies* (2e éd.). AOTA Press.

Desgroseilliers, V., Vonarx, N., Guichard, A., & Roy, B. (2016). *La démarche communautaire en 4 actes : Repères, acteurs, démarches et Défis*. Presse de l'Université Laval.

Douiller, A et coll. (2012). *25 techniques d'animation pour promouvoir la santé*. Le Coudrier.

Dossier : l'ergothérapie sociale et communautaire [Dossier]. (2020). *Ergothérapies, 79*.

Jasmin, E. (Dir.) (2019). *Des sciences sociales à l'ergothérapie : mieux comprendre la société et la culture pour mieux agir comme spécialiste en habilitation à l'occupation.* Presses de l'Université du Québec.

Monin, M. & Desrosiers, J. (2017). Pratiques émergentes en ergothérapie sociale. In M.-H. Izard (Dir.), *Expériences en ergothérapie*, 30e série (pp. 78-82). Sauramps Medical.

Monin, M. (2019). L'approche communautaire en ergothérapie : projet d'action sur des déterminants sociaux impactant l'occupation de certains publics. In E. Trouvé, H. Claveul , G. Poriel , G. Riou , J,-M. Caire , N. Guilloteau , C. Exertie, & I. Marchalot (Eds.), *Participation, occupation et pouvoir d'agir: plaidoyer pour une ergothérapie inclusive* (pp. 343-362). ANFE

Morel-Bracq, M.-C. (2023*). Programme de prévention TaPasS : une approche ergothérapeutique du bien-veillir*. ANFE.

Soum-Pouyalet, F. (2019) Lifestyle Redesig®: vers un programme de prévention primaire à la française. In M.-H. Izard (Dir.), *Expériences en Ergothérapie*, 31 ème série (pp. 256-263). Sauramps Médical.

Zingmark, M., Nilsson, I., Fisher, A. G., & Lindholm, L. (2016). Occupation-focused health promotion for well older people. A cost-effectiveness analysis. *British Journal of Occupational Therapy, 79*(3), 153-16

11. Enseignant·es

Nom de la ou du responsable de module :

Descriptif validé le :
23 août 2024

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Problématiques sociétales

Code : S.ER.SO.3518.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☐ Module de base
☒ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☒ Anglais (un cours en ligne, lectures et vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :
L'unité 2 comprend des ateliers, principalement de lectures encadrées, utiles à la bonne réalisation du dossier écrit de validation. Toute absence devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

En cas d'absence justifiée au-delà de deux périodes (sur 16 périodes), un travail compensatoire pourra être négocié avec la responsable de module.

3. Prérequis

☐ Avoir validé le(s) module(s) ☐ Avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis
☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :
A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer

efficacement ses compétences d'expert·ex en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·exs/client·exs.
A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·exs/client·exs de réaliser les occupations souhaitées.
A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communcateur·trice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·exs/client·exs sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·exs/client·exs de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·exs/client·exs, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le :

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les idées, principes et notions centrales caractérisant une perspective intersectionnelle et leurs définitions.
- Connaître les notions et données de bases relatives aux populations migrantes en Suisse, aux minorités de genre LGBTIQA+ et aux populations en situation de vulnérabilité sociale.
- Identifier les facteurs contextuels sociaux, politiques, juridiques, culturels et institutionnels qui limitent les opportunités occupationnelles, l'engagement occupationnel et la participation sociale des populations en situation de vulnérabilité sociale et comprendre leurs effets sur la santé et le bien-être des individus, des groupes ou communautés et sur leurs occupations.
- Connaître les notions d'espaces « unsafe », d'espaces « safe » et de soignant·ex « safe » pour les personnes LGBTIQA+.
- Connaître des sources d'informations et des ressources communautaires pour interagir avec et intervenir auprès de populations en situation de vulnérabilité sociale (minorités LGBTIQA+ et populations migrantes précarisées comprises).
- Connaître des principes et mesures de prévention et de promotion de la santé, ainsi que les approches de soins et d'intervention pertinentes pour les personnes LGBTIQA+ (approches affirmatives).
- Comprendre les idées centrales et les principes d'une approche d'ergothérapie sociale et du programme PRACTS.
- Décrire, réfléchir sur et expliquer son expérience professionnelle et sa posture professionnelle à l'aide d'idées, principes et notions théoriques traitées dans le module.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Perspective intersectionnelle, migration et diversité de genre (2 ECTS) – 24 périodes
Contenus :

- Migration et santé : données, notions de base et ressources utiles.
- Politiques migratoires et politiques d'intégration des populations migrantes en Suisse.
- Perspectives intersectionnelle : classe, « race », genre et notions connexes (oppression, rapports sociaux, stratification sociale, normes et socialisation, rapport de pouvoir, etc.).
- Diversité de genre et notions connexes (triade sexe, genre et orientation sexuelle, etc.), santé et occupation.
- Panel Suisse LGBTIQ+ : contextualisation, résultats et implications pratiques pour les ergothérapeutes et le personnel de santé.
- Construction sociale du corps.

Unité 2 – Perspectives occupationnelle et intersectionnelle (3 ECTS) – 32 périodes
Contenus :

- Perspective occupationnelle et populations migrantes en Suisse : l'effet des politiques migratoires sur les possibilités et l'engagement occupationnel
- Perspective occupationnelle et diversité de genre : vieillir en tant que lesbienne dans la société ; réseau SexGen-OTOS *(International Network on Sexualities and Genders within Occupational Therapy and Occupational Science)*
- Approche transaffirmative de jeunes trans et non binaires en Suisse romande
- Perspective occupationnelle et populations migrantes en Suisse : promouvoir l'inclusion et la participation des femmes migrantes par l'apprentissage du vélo (projet *« Donne in bicicletta »)*
- Principes et idées centrales de l'ergothérapie sociale et programme PRACTS
- Perspective intersectionnelle et populations sans-abris
- Travaux encadrés d'analyse et de discussion de textes mobilisant les perspectives intersectionnelles et/ou occupationnelles sur des thématiques spécifiques relatives à la migration, au genre et à la diversité de genre et au corps, et à des facteurs et concepts sociétaux relatifs également à d'autres populations en situation de vulnérabilité sociale.

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☒ Séminaire	☐ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐ Formation pratique/stage
☒ Modalité digitale	☒ Tutorat	☐ Autre (préciser) :

7. Modalités d'évaluation et de validation

☐ Écrit	☒ Oral	☐ Pratique
☒ Dossier	☐ Autre : ….	

En première session, le module est validé si l'étudiant·ex obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·ex obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·ex obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Unité 1 : un dossier écrit individuel présentant une réflexion sur sa posture professionnelle mobilisant des idées, principes et notions théoriques abordés dans le cadre du module. Le travail est rendu au plus tard le 6 janvier 2025 à 12h sur moodle.
La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

Unité 2 : un dossier écrit de groupe de 4 à 5 étudiant·xes rendu au plus tard en semaine 5 et présenté oralement en groupe en semaine 6. La présentation orale dure 30 minutes.
La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·exs au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

Unité 1 : le dossier écrit individuel est complété et corrigé pour la semaine 26 (délai au 26 juin 2025).

Unité 2 : le ou les étudiant·exs complètent et corrigent le dossier écrit rendu collectivement en première session et le présentent oralement durant 30 minutes. Le dossier est complété, corrigé et présenté individuellement si l'étudiant·exs est la seule personne du groupe à devoir remédier l'unité ou en groupe restreint si seule une partie des étudiant·exs du groupe doivent remédier l'unité. Dans le cas contraire, l'ensemble des édudiant·exs du même groupe complètent, corrigent et présentent collectivement le dossier écrit. Le dossier est rendu en semaine 26 (délai au 25 juin 2025) et présenté en semaine 26 ou 27.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☐ Écrit ☒ Oral ☐ Pratique

☒ Dossier ☐ Autre : ….

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·ex étudiant·ex qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme au cours, l'enseignant·ex est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·exs.

10. Bibliographie principale

Agner, J. (2020). Moving from cultural competence to cultural humility in occupational therapy : A paradigm shift. *The American Journal of Occupational Therapy, 74*(4), 1-7. https://doi.org/10.5014/ajot.2020.038067

Association suisse des ergothérapeutes. (2018). Code de déontologie de l'ASE. https://www.ergotherapie.ch/association/commission-dethique-et-de-recours/

Beagan, B. L. (2015). Approaches to culture and diversity : A critical synthesis of occupational therapy literature. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, *82*(5), 272-282. https://doi.org/10.1177/0008417414567530

Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., & Revillard, A. (2020). *Introduction aux études sur le genre* (3e éd.). De Boeck Supérieur. https://www.deboecksuperieur.com/ouvrage/9782807308169-introduction-aux-etudes-sur-le-genre

Bize, R., Berrut, S., Volkmar, E., Medico, D., Werlen, M., Aegerter, A., Wahlen, R. & Bodenmann, P. (2022). Soins de qualité pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. In P. Bodenmann (Éd.), *Vulnérabilités, diversités et équité en santé* (pp. 347-360). Médecine & Hygiène.

Blankvoort, N., van Hartingsveldt, M., Laliberte Rudman, D. & Krumeich, A. (2021). Decolonising civic integration: a critical analysis of texts used in Dutch civic integration programmes, *Journal of Ethnic and Migration Studies, 47*(15), 3511-3530. https://doi.org/10.1080/1369183X.2021.1893668Delos Reyes, R. C., Blanco, M. A., & Sardan, R. (2024). Identifying the roles of occupational therapists among the LGBT community: An analysis of a panel discussion. *Philippine Journal of Allied Health Sciences*, *7*(2), 63-69. https://doi.org/10.36413/pjahs.0702.008

Esquerdo Lopes, R., & Serrata Malfitano, A. P. (Eds.). (2020). *Social Occupational Therapy: Theoretical and Practical Designs*. Elsevier.

Galerand, E., & Kergoat, D. (2014). Consubstantialité vs intersectionnalité? À propos de l'imbrication des rapports sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, *26*(2), 44–61. https://doi.org/10.7202/1029261ar

Jasmin, E. (Dir.) (2019). *Des sciences sociales à l'ergothérapie : mieux comprendre la société et la culture pour mieux agir comme spécialiste en habilitation à l'occupation.* Presses de l'Université du Québec.

Kergoat, D. (2011). Comprendre les rapports sociaux. *Raison présente*, *178*(1), 11–21. https://doi.org/10.3406/raipr.2011.4300

Medico, D., Volkmar, E., Berrut, S., Bize, R., Bodenmann, P., & Wahlen, R. (2022). Santé des personnes transgenres, non binaires et agenres. In P. Bodenmann (Éd.), *Vulnérabilités, diversités et équité en santé* (pp. 361-371). Médecine & Hygiène.

Pullen sanfaçon, A., & Medico, D. (2024). *Jeunes trans et non binaires : de l'accompagnement à l'affirmation.* Remue-ménage.

Trimboli, C., Abdo, S., Mirza, M., Black, M., Smith, Y., Christopher, C., & Huot, S. (2023). Global perspectives on migration and forced displacement: Theory, research, and practices for enacting an occupation-based approach. *Journal of Occupational Science*, *31*(1), 196–204. https://doi.org/10.1080/14427591.2023.2246980

11. Enseignant·exs

T. Di Nicola, L. Eisner, E. Guillaume-Gentil, P. Konan, F. Leresche, H. Libon, A. Marques, V. Paupelin, D. Pouliot-Morneau, L. Santinelli, V. Stucki, A. Zufferey.

Nom du/de la responsable de module :
STUCKI Virginie

Descriptif validé le :
16 août 2024

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Activité travail : interventions en ergothérapie

Code : S.ER.SO.3519.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☐ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☒ Anglais : lecture

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☐ Avoir validé le(s) module(s) ☐ Avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis
☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :
A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.
A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.
A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.
A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communcateur·trice :
B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice :
C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.
C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :
D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :
E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :
F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le :
G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).
G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Acquérir une compréhension approfondie des principes fondamentaux de l'ergothérapie appliquée au milieu de travail.
- Comprendre les liens entre les conditions de travail et la santé physique, psychique et sociale des individus.
- Apprendre à réaliser des évaluations ergonomiques détaillées des postes de travail pour identifier les facteurs de risque susceptibles de causer des troubles musculosquelettiques (TMS) chez les employé·es et proposer des plans d'action personnalisés en fonction de l'évaluation.
- Savoir recommander et mettre en place des équipements ergonomiques ou moyens auxiliaires adaptés.
- Apprendre à adapter les postes de travail pour répondre aux besoins spécifiques des individus en situation de handicap ou ayant des limitations fonctionnelles.
- Comprendre les facteurs environnementaux, organisationnels favorisant l'apparition de risques psychosociaux (RPS) afin de repérer les situations problématiques ou contraignantes pour l'individu au travail et transformer les situations de travail en proposant des solutions pour prévenir l'épuisement et la fatigue.
- Acquérir des connaissances et des outils d'évaluation pour l'observation de postes, l'analyse de postes, l'analyse posturale et proposer des pistes d'amélioration centrées sur l'activité travail

(occupation) en situation réelle en tenant compte des spécificités de l'individu, de l'environnement et du collectif de travail.
- Identifier les différentes approches et techniques utilisées pour promouvoir la santé et le bien-être des employé·es..
- Développer des compétences pour concevoir des programmes d'intervention en prévention visant à améliorer l'ergonomie au sein de l'entreprise.
- Réaliser des programmes de formation pour sensibiliser les employé·es à l'importance de la santé au travail et du bien-être au travail.
- Comprendre l'intérêt de la collaboration interdisciplinaire pour travailler efficacement pour un retour ou maintien au travail.
- Connaitre et comprendre les pratiques en intégration professionnelle.
- Communiquer sur ces nouvelles pratiques pour promouvoir le champ de l'ergothérapie en intégration professionnelle.
- Différentier les différents rôles de l'ergothérapeute dans le retour au travail, la réinsertion et l'intégration professionnelle.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Santé au travail-Ergonomie et Prévention (2 ECTS) – 28 périodes
Contenus :
- Base de la santé au travail
- Conditions de travail et impact sur la santé
- Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateurs de santé au travail
- La démarche de prévention en entreprise
- Les bases de l'ergonomie
- Pathologies d'hyper-sollicitation : TMS
- Risques psychosociaux
- Mise en place d'une démarche de prévention

Unité 2 – Analyse de l'activité travail (3 ECTS) – 32 périodes
Contenus :
- Analyse de l'individu au travail
- Analyse de la situation de travail
- Analyse posturale, biomécanique
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Outils d'évaluation TMS, RPS
- Étude concrète d'une analyse de poste de travail
- Analyse de l'activité devant écran

Unité 3 – Interventions en ergothérapie en insertion, réinsertion, retour au travail (1 ECTS) – 16 périodes
Contenus :
- Rôle du case manager
- Rôle de l'office AI
- Trajectoire du·de la client·e dans un processus de réinsertion professionnelle
- Intervention en ergothérapie pour un retour au travail pour
  - un burnout
  - une problématique neurologique
  - une problématique orthopédique
  - une problématique oncologique
  - une problématique de santé mentale
- Intégration professionnelle des jeunes en difficulté d'apprentissage, des personnes neuroatypiques sur le premier marché du travail

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☐ Séminaire	☐ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐Formation pratique/stage
☐ Modalité digitale	☒Tutorat	☒ Autre : Observation terrain

7. Modalités d'évaluation et de validation

☐ Écrit	☒ Oral	☒ Pratique
☒ Dossier	☐ Autre : ….	

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Évaluation unité 1 : compte pour 1/3 de la note du module

Construction d'un programme de prévention et sa mise en œuvre pour un public cible. La construction du programme se fait au fil du module lors d'ateliers en 1/3 de classe. La présence aux 2 ateliers est obligatoire. En cas d'absence même certifiée l'étudiant·e ne pourra pas participer à l'évaluation de la semaine 6 et obtiendra la note de 1 pour cette évaluation. Lorsque l'absence aux ateliers est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement HES-SO et que la note du module est inférieure à 4, le module n'est pas en remédiation mais l'étudiant·e peut compenser le 1 en réalisant un dossier dont les consignes seront données par la responsable du module. La mise en œuvre de cette journée de formation se fait à la semaine 6 (2025)

Évaluation unité 2 : compte pour 1/3 de la note du module

Élaboration d'un rapport d'observation d'une activité travail d'environ 8 pages. Cette évaluation se fait en équipe de deux. Durant le semestre, l'équipe doit se rendre dans une entreprise, une institution, un atelier protégé pour faire une observation d'activité par un·e ou plusieur·es employé·es. Cette observation permettra de récolter des données pour répondre aux consignes de travail qui seront données durant le module. Deux tutorats sous la supervision de spécialistes sont planifiés pour aider les étudiant·es dans la construction de ce rapport. La présence aux tutorats est fortement recommandée, aucune aide ne pourra être donnée en dehors de ces deux temps. Cette évaluation compte pour un tiers de la note du module. Le travail est à rendre le 13 janvier 2025.

L'évaluation de l'unité 3 : compte pour 1/3 de la note du module

L'unité 3 prend la forme d'un colloque composé de sept ateliers, chacun abordant des thématiques variées liées à l'intégration professionnelle. Vous serez préalablement répartis en groupes de quatre étudiant·es, et chaque groupe participera à au moins trois ateliers. L'évaluation consistera pour chaque groupe à rédiger la synthèse d'un atelier, qui leur sera attribué par la RM.

Cette synthèse ne doit pas dépasser 1000 mots et devra respecter les directives éditoriales d'une revue (cf revue Francophone en ergothérapie, « j'ai lu »). Une grille de critères sera donnée durant le module. A la suite du colloque, deux temps avec des enseignantes-assistant de la filière sont planifiés pour la rédaction de cette synthèse.

L'évaluation de la synthèse se fera en trois parties, 33% de la note sera attribuée par l'enseignant·e en charge de l'atelier, 33% par un enseignant·e de la filière et 33% par un groupe d'étudiants qui n'aura pas suivi cet atelier. La synthèse devra être rendu au plus tard le 20 décembre 2024.

Les conditions d'évaluation détaillées pour les 3 unités sont présentées aux étudiant·es au début du module. De même, les conditions de remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☒ Travail additionnel

Un nouveau dossier sur la thématique des TMS doit être refait pour la remédiation de l'unité 1. Pour la remédiation des unités 2 et 3, le rapport d'observation et la synthèse sont complétés.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☐ Écrit ☒ Oral ☐ Pratique

☒ Dossier ☐ Autre : ….

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

10. Bibliographie principale / règlement

Boudra, L. (2022). Retisser les liens entre le travail et la prévention. *Revue d'anthropologie des connaissances, 16*(1), Article 1. https://doi.org/10.4000/rac.25258

Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). *Comprendre le travail pour le transformer* : La pratique de l'ergonomie. ANACT.

Lefèbvre, B., & Poirot, M. (2015*). Stress et risques psychosociaux au travail : comprendre, prévenir, intervenir*. Elsevier Masson.

Murie, C., & Carlin, N. (30 sept, 2019). *Comment outiller la participation des opérateurs aux observations du travail réel* [Communication]. 54e congrès de la Société d'Ergonomie de Langue

Française, Université de l'ergonomie – Comment contribuer à un autre monde ?, Tours, France. https://cnam.hal.science/hal-03157676

Falzon, P. (2013). *Pour une ergonomie constuctive*. PUF.

Vidal-Gomel, C. (2021). *Formation et prévention des risques professionnels. Vers des formations capacitantes*. Raisons et passions.

Vincent, K. (2024). *TMS du rachis lombaire*. Elsevier Masson.

Wolf,M., & Mollard, R.(2020). *Pratique de l'ergonomie : de la méthode aux applications*. Octares.

11. Enseignant·es

Nom de la ou du responsable de module :
MONIN Michelle

Descriptif validé le :
19 août 2024

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Intégration 4

Code : S.ER.SO.3574.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☐ Module de base
☒ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☒ Lecture d'articles scientifiques en anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : Présence obligatoire aux ateliers. Afin d'assurer l'acquisition des compétences visées par les ateliers, un travail compensatoire sera demandé en cas d'absence, que celle-ci soit justifiée ou non

3. Prérequis

☐ Avoir validé le(s) module(s)

☒ Avoir suivi le module : S.ER.SO.2492.F.23

☐ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :
A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.
A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.
A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.
A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communcateur·trice :
B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice :
C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.
C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :
D1. Organiser ses propres activités professionnelles, assumer ses responsabilités envers leurs patient·es/client·es et gèrer de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficients.
D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :
E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :
F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.
F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le :
G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).
G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

Unités 1 et 2
- Construire son raisonnement clinique à partir des habiletés de pensées.
- Conceptualiser l'intégration des client·es dans le processus ergothérapeutique à partir des concepts de partenariat-patient, de prise de décision partagée et d'autodétermination.
- Comprendre l'importance et mettre en œuvre un leadership collaboratif à l'intérieur du processus ergothérapeutique.
- Construire sa démarche clinique à partir de données probantes.
- Schématiser son raisonnement et sa démarche clinique à partir d'outils conceptuels.
- Problématiser une situation clinique.

Unité 3

- Comprendre la contribution des interventions de groupe en ergothérapie.
- S'approprier les principes d'intervention de groupe en ergothérapie.
- Élaborer et mettre en œuvre une intervention de groupe.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Démarche et raisonnement clinique (2 ECTS) – 16 périodes
Contenus :

- Introduction au module (1p)
- Raisonnement clinique (3p)
- Habiletés de pensée (4p)
- Partenariat patient, prise de décision partagée et EBP (4p)
- Ateliers de discussions et d'intégration en sous-groupes autour de la démarche ergothérapeutique sur la base d'une vignette (Atelier obligatoire - 4p) :
  1. Évaluation initiale
  2. Établir le profil et l'état occupationnels, et problématiser
  3. Fixer des objectifs SMART, établir le plan de traitement et le mettre en œuvre

Unité 2 – Collaboration interprofessionnelle et leadership collaboratif (1 ECTS) – 8 périodes
Contenus :

- Leadership collaboratif et transmission à un·e collègue (8p)

Unité 3 – Le groupe comme outil thérapeutique (1 ECTS) – 12 périodes
Contenus :

- Le groupe en ergothérapie (4p)
- Travail tutoré : préparation de son groupe (4p)
- Vivre un groupe (Atelier obligatoire - 4p)

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☐ Séminaire	☐ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐Formation pratique/stage
☒ Modalité digitale	☐Tutorat	☒ Autre : jeux de rôles

7. Modalités d'évaluation et de validation

☐ Écrit	☒ Oral	☒ Pratique
☒ Dossier	☐ Autre : ….	

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4. Les unités ne se compensent pas entre elles, il faut valider chaque unité pour valider le module, indépendamment de la note totale au module. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : Carte mentale et problématisation, individuel

Carte mentale :

À partir des informations récoltées sur un·e client·e, lors de la formation pratique 2 (2492), il est attendu que l'étudiant·e élabore une carte mentale. Cette carte doit reprendre l'ensemble des étapes de la démarche en ergothérapie (données de départ, profil occupationnel, état occupationnel, problématique, objectifs de traitement, interventions mises en place, résultats observés, fin de l'intervention), y intégrer les notions vues durant le module (partenariat patient·e, prise de décision partagée, leadership collaboratif et EBP), et mettre en lien les informations récoltées.

Problématisation :

Pour la même situation présentée dans la carte mentale, l'étudiant·e doit rédiger la problématisation associée. La problématisation doit faire l'analyse de la situation en mettant en lien les informations récoltées se trouvant dans la carte mentale.

La carte mentale et la problématisation sont à remettre en semaine 47, soit le vendredi 22 novembre 2024 à 12h.

Pondération carte mentale : 2/6 de la note finale du module.

Pondération problématisation : 1/6 de la note finale du module.

Unité 2 : Transmission à un·e collègue, individuel/équipe

Toujours à partir des informations récoltées pour le·la client·e durant la formation pratique 2, l'étudiant·e doit faire une transmission à un·e collègue concernant le·la client·e à l'intérieur d'une mise en situation.

Personnes impliquées :

- L'étudiant·e jouant le rôle de l'ergothérapeute présentant la situation (la personne évaluée),
- Un·e étudiant·e jouant le rôle du·de la collègue (ergothérapeute ou issue d'une autre profession),
- Un·e étudiant·e jouant le rôle du·de la client·e

Chacun doit intervenir durant l'échange, comme lors d'une vraie transmission. L'étudiant·e jouant le rôle de l'ergothérapeute doit résumer les informations importantes en présentant la situation, les problèmes constatées suite ses évaluations, les objectifs fixés, les interventions menées, la progression observée et la suite à prévoir. Il doit s'assurer de la compréhension de sa ou son collègue et répondre à ses questions. Il doit également s'assurer d'impliquer la ou le client·e dans la discussion.

Cette transmission, d'une durée d'une dizaine de minutes, doit être filmée. Un proche ou un·e collègue peut aussi être impliquée pour filmer l'échange.

Le fichier de la vidéo est à transmettre en semaine 47, soit le vendredi 22 novembre 2024 à 12h.

Pondération : 1/6 de la note finale du module.

Unité 3 : Monter un groupe et réaliser une séance

À partir d'une thématique donnée par l'enseignant, les étudiant·es devront, en équipe de deux, préparer une intervention de groupe. Dans un premier temps, elles et ils devront produire un plan de leur groupe à partir du canevas fourni par l'enseignant. Puis, dans un deuxième temps, elles et ils seront amené·es à réaliser une séance du groupe imaginée. Elles et ils devront ensemble coanimer cette séance auprès de collègues étudiant·es.

Le plan du groupe est à transmettre en semaine 48, soit le vendredi 29 novembre 2024 à 12h.

Pondération : 0.5/6 de la note finale du module.

La réalisation du groupe a lieu soit le 4 ou le 11 décembre 2024.

Pondération : 1.5/6 de la note finale du module.

En cas d'absence à un atelier obligatoire, quelle qu'en soit la raison, l'étudiant·e doit fournir un travail compensatoire individuel écrit. Le travail compensatoire vise à faire acquérir à l'étudiant·e les compétences visées lors des ateliers. Les consignes (formes et délais) sont fixées par le responsable du

module en fonction de l'atelier manqué. Le non-rendu du travail compensatoire dans les délais impartis entraîne le retrait de 0,5/6 à la note du module.

Une production (carte mentale, problématisation, vidéo, plan du groupe) rendue hors délai obtient la note de 1. Une production non rendue ou une absence à l'examen sur la réalisation du groupe obtient la note de 0.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

Les unités 1, 2 et 3 sont remédiées si la note en première session est comprise entre 3.5 et 3.9 pour l'une ou l'autre de ces unités.
Les étudiant·es qui valident une unité en remédiation obtiennent la note de 4. Celle-ci remplace la note obtenue en première session.

Unité 1 : La carte mentale et la problématisation, corrigées sur la base des commentaires de l'enseignant·e, sont à remettre par courriel au responsable de module au plus tard en semaine 27 (2025).

Unité 2 : Une nouvelle vidéo d'une transmission à un·e collègue est à réaliser. La transmission peut concerner la ou le même client·e que pour la première transmission. Elle doit toutefois prendre en compte les commentaires reçus. La nouvelle vidéo est à remettre au responsable de module au plus tard en semaine 27 (2025).

Unité 3 : Le binôme concerné doit revoir le plan du groupe fourni à la lumière des commentaires reçus. Une analyse réflexive du déroulement de leur séance de groupe est à produire. Ce travail, d'environ 2 pages, doit faire l'analyse de leur séance et énumérer les forces et les limites ou les difficultés rencontrées. Ce qui aurait pu ou dû être fait doit être mentionné et des propositions d'amélioration doivent être élaborées. Le document est à remettre par courriel au responsable de module au plus tard en semaine 27 (2025).

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☐ Écrit ☐ Oral ☐ Pratique

☒ Dossier ☐ Autre : ….

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Unité 1 : L'étudiant·e en répétition doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, au responsable de module, au plus tard en semaine 37. Ce dossier doit exposer le rapport de la ou du client·e présenté·e avec tous les éléments de la démarche en ergothérapie.

Unité 2 : L'étudiant·e en répétition doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 5 pages, au responsable de module, au plus tard en semaine 37. Ce dossier décrit la contribution de la collaboration interprofessionnelle en santé, le rôle que doit jouer l'ergothérapeute, l'équipe interterdisciplinaire et le ou la client·e ainsi que sa famille/ses proches aidants.

Unité 3 : L'étudiant·e doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, au responsable de module, au plus tard en semaine 37. Les étudiant·es y développent une proposition de groupe et de chacune des séances en suivant le canevas pour le plan du groupe. Il y développe aussi une réflexion critique sur l'apport des interventions de groupe en ergothérapie.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Les différentes grilles d'évaluation seront présentées aux étudiant·es et mises sur Moodle lorsque les consignes précises seront données.

Pour l'unité 1, le canevas pour réaliser la carte mentale et la problématisation a été transmis aux étudiant·es lors des analyses de pratique pré-stage du module S.ER.SO.2492, au semestre d'automne.

Les différents groupes, pour l'unité 1 et 3, suivent les groupes de la formation pratique 2 (2492).

10. Bibliographie principale

Cole, M. B. (2024). *Group dynamics in occupational therapy: The theoretical basis and practice application of group intervention*. SLACK Incorporated.

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé. (2024). *Référentiel de compétences du CPIS pour l'avancement de la collaboration en santé et services sociaux*. www.cihc-cpis.com

Cronin, A., & Graebe, G. (2018). *Clinical reasoning in occupational therapy*. Aota Press.

Richard, A. (2021). *L'utilisation des habiletés de pensée pour mieux collaborer: développement, implantation et évaluation d'une approche de pratique réflexive en formation interprofessionnelle* (Doctoral dissertation, Université Laval).

Schell, B. A. B., & Schell, J. W. (Eds.). (2025). *Clinical and professional reasoning in occupational therapy*. Lippincott Williams & Wilkins.

11. Enseignant·es

M.-A. Pellerin, D. Pouliot-Morneau

Nom de la ou du esponsable de module :
PELLERIN Marc-André

Descriptif validé le :
9 septembre 2024, modifié le 16 décembre 2024

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Travail de Bachelor - Projet

Code : S.ER.SO.3581.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☐ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☒ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3 ECTS

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☒ Lecture en anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☐ Avoir validé le(s) module(s)
☒ Avoir suivi le module : Méthodologie S.ER.SO.2311.F.23
☐ Pas de prérequis
☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :
A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

C. Rôle de Collaborateur·trice :
C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :
E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :
F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.
F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Poser un but et des questions de recherche.
- Concevoir une problématique de recherche fondée sur la littérature.
- Définir des moyens d'obtention et d'analyse d'information pertinente.
- Si nécessaire, juger des aspects éthiques d'une démarche de recherche.
- Rédiger une ébauche de protocole de recherche.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Le projet (3 ECTS) – 16 périodes
M. Berger, R. Bertrand, M. Bertrand Leiser, A. Deblock-Bellami, L. Decastel, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, I. Margot-Cattin, M. Monin, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, V. Perrelet, D. Pouliot-Morneau, S. Ray-Kaeser, F. Rebeaud, V. Simonet, V. Stucki, M.-G. Wick, assistant-e-s HES, vacataires.

Modalités pédagogiques générales
Cours, séminaire, tutorat.

Contenus :
Cours

12 périodes placées au semestre 4

- La réglementation et les étapes de production du travail de bachelor (4 périodes).
- Le projet de travail de bachelor : les contenus usuels d'un protocole et les travaux nécessaires à sa production (4 périodes).
- La formulation et le choix d'une question de recherche et la formation des équipes (4 périodes placées en semestre 4).

Séminaire

4 périodes placées au semestre 5

- Construire son projet de travail de bachelor et le mettre en œuvre (4 périodes).

Tutorats

- Tutorat par équipe d'étudiant·es (formée de deux à quatre personnes) avec l'équipe de direction incluant au moins un membre du corps enseignant de l'école.

Déroulement

Les étudiant·es réfléchissent à une question de recherche dans le milieu associé à leur formation pratique 2 et déposent cette question de recherche avant les analyses de pratique de mi-stage. Ils et elles prennent ensuite connaissance des offres de sujet de travaux de bachelor et s'organisent en groupes de deux à quatre personnes autour d'une question de recherche lors des analyses de pratique à la mi-stage. Les groupes d'étudiant·es déposent ensuite au responsable de module le nom des membres de leur équipe et la question choisie.

Le nom du ou de la référent·e de l'école est par la suite transmis à chaque équipe par la commission TB. Les groupes travaillent ensuite à leur projet sous la supervision des personnes qui dirigent et co-dirigent leur travail.

L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet du document « Directive d'application de la réalisation des travaux de bachelor » accessible sur la page du cours sur le site www.cyberlearn.hes-so.ch/

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☐ Séminaire	☐ Projet
☐ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐ Formation pratique/stage
☐ Modalité digitale	☒ Tutorat	☐ Autre (préciser) :

7. Modalités d'évaluation et de validation

☒ Écrit	☒ Oral	☐ Pratique
☐ Dossier	☐ Autre : ….	

Le projet est soutenu devant un jury composé des deux personnes qui encadrent le travail de bachelor. Il est noté au ½ point. La séance dure environ 60 minutes. La procédure, le déroulement de la séance et les critères d'évaluation figurent dans les Directives d'application des travaux de bachelor. Le délai de soutenance est la semaine 41 de la troisième année d'études.

Si l'étudiant·e ou les étudiant·es obtiennent la qualification Fx (note de 3.5) avant ou à la semaine 41, elles ou ils sont en remédiation jusqu'au délai de la semaine 44.

Si l'étudiant·e ou les étudiant·es obtiennent la qualification F (note en dessous de 4) avant ou à la semaine 41, elles ou ils sont en répétition.

Lorsque le projet n'est pas soutenu au délai de la semaine 41, l'étudiant·e ou les étudiant·es sont en répétition.

Pour le travail du module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible	☐ Pas de remédiation
☐ Examen complémentaire	☐ Travail additionnel

La remédiation ne concerne que les travaux soutenus en première session avec une note de 3.5 et qui sont présentés en remédiation avant ou en semaine 41 de la troisième année d'études. Si l'étudiant·e ou les étudiant·es en remédiation obtiennent la qualification F (note en dessous de 4) avant ou à la semaine 44, elles ou ils sont en répétition.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☒ Écrit	☒ Oral	☐ Pratique
☐ Dossier	☐ Autre : ….	

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Sans objet

10. Bibliographie principale

Fortin, M.-F., & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche*. (3e éd.). Chenelière Éducation.

Loiselle, C., Profetto-McGrath. J., Polit, D., & Tatano Beck, C. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives.* ERPI.

Tétreault, S., & Guillez, P. (2014), *Guide pratique de recherche en réadaptation.* De Boeck.

11. Enseignant·es

Nom du/de la responsable de module :
Marc-André PELLERIN

Descriptif validé le :
9 septembre 2024

Descriptif validé par :
Martine BERTRAND LEISER

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Profession : Contextes de pratiques

Code : S.ER.SO.3620.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☒ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☐

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

L'ensemble des étudiant·es doit assister aux présentations orales de l'unité 3.

3. Prérequis

☐ Avoir validé le(s) module(s) ☐ Avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis
☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :
A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

C. Rôle de Collaborateur·trice :
C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnel·les de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :
D1. Organiser ses propres activités professionnelles, assumer ses responsabilités envers leurs patient·es/client·es et gérer de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficients.
D2. S'engager activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de son organisation et du système de santé.
D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :
E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.
E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :
F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.
F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le :
G1. S'engager dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.
G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).
G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie et leurs implications en matière de politique professionnelle.
- Maîtriser les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur public et privé, en secteur hospitalier et dans les soins à domicile.
- Maîtriser les principes de base des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des prestations.
- Analyser les différents contextes de pratique et les conditions de travail des ergothérapeutes en Suisse.
- Apprécier les compétences en leadership nécessaires pour promouvoir la profession d'ergothérapeute au sein du système de santé Suisse.
- Créer et promouvoir un dispositif innovant et pertinent qui contribue au développement et à la reconnaissance de la profession.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Cadre légal, gestion et conditions de travail (3 ECTS) – 46 périodes
Contenus :

- Conditions de travail : principes de base, conditions de travail en secteur hospitalier et à domicile, dans le public et le privé, perspective genre et emploi, perspective mondiale (16 périodes)

- Conditions d'exercice : parcours de diplomation et reconnaissance du titre, assurances, cadre légal, droit du travail et responsabilité civile (22 périodes)
- Aspects de gestion : démarches qualité, itinéraires cliniques (8 périodes)

Unité 2 – Promotion de la profession (1 ECTS) – 13 périodes
Contenus :
- Leadership (4 périodes)
- Agir de manière professionnelle et stratégique (4 périodes)
- Présentation de l'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE) (2 périodes)
- Tables rondes : parcours inspirants d'ergothérapeutes (3 périodes)
  - Le Bachelor, et après ?
  - Assumer une fonction de manager et/ou un rôle de leader
  - Travailler en contexte de crise (sociale, sanitaire, écologique, institutionnelle)

Unité 3 – Projet (1 ECTS) – 14 périodes
Contenus :
- Créativité (2 périodes)
- Marketing (4 périodes)
- Tutorat (8 périodes)

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☐ Séminaire	☒ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐Formation pratique/stage
☐ Modalité digitale	☒Tutorat	☒ Autre (préciser) : Tables rondes

7. Modalités d'évaluation et de validation

☒ Écrit	☒ Oral	☐ Pratique
☒ Dossier	☐ Autre : ….	

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : Évaluation écrite (20% de la note du module)
Les étudiant·es doivent répondre en présentiel, et individuellement, à deux évaluations écrites. La première évaluation est un questionnaire à choix multiple (QCM), organisée à l'issue du dernier cours de l'unité 1 du semestre d'automne, en semaine 51 (2024). La durée de cette évaluation est d'une heure. Les questions portent sur les différents contenus dispensés pendant le semestre. La deuxième évaluation écrite est un questionnaire, organisée à l'issue du dernier cours de l'unité 1 proposé au semestre de printemps (au plus tard en semaine 24 (2025)). La durée de cette évaluation est d'une heure et demie. Les questions portent sur les contenus dispensés pendant le semestre de printemps.

La note de l'unité est la moyenne des notes obtenues aux deux évaluations, chacune valant pour 50% de la note de l'unité.

Unité 2 : Dossier écrit de groupe (30% de la note du module)
Les étudiant·es, réparties en groupes de 6 ou 7, doivent rendre un dossier de maximum six pages sur la thématique du leadership en ergothérapie et de la promotion de la profession. Les consignes du dossier seront transmises au plus tard lors de l'introduction au module. Pour le compléter, les étudiant·es devront s'appuyer sur l'ensemble des cours de l'unité, y compris les tables rondes.
Le dossier doit être mis en ligne sur Moodle, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet, au plus tard en fin de semaine 24 (2025).

Unité 3 : Présentation orale d'un projet (50% de la note du module)
En groupes de 4 ou 5, les étudiant·es présentent à l'oral un projet de promotion de la profession qui répond à un besoin identifié au sein du milieu clinique de la FP3 de l'un·e des membres du groupe. Dans ce projet les étudiant·es font l'analyse du contexte de pratique dans ce milieu clinique, incluant les conditions de travail, le cadre légal et institutionnel, la tarification, et les enjeux en termes de leadership. Puis, les étudiant·es proposent un dispositif original et innovant qui permet de promouvoir la place et le rôle de l'ergothérapie dans ce milieu clinique.
La présentation orale a lieu en semaine 27 (2025). Elle dure 30 minutes maximum par groupe, incluant 20 minutes de présentation et 10 minutes de questions du jury. Les consignes de l'oral et la grille d'évaluation sont présentées au plus tard lors de l'introduction au module.
Un·e étudiant·e absent·e lors de la présentation orale obtient une note de 1 à l'unité. Si l'absence est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 ou 4 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, la présentation orale est refaite seul·e et les réponses à une série de questions comptent pour la validation de l'unité.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En remédiation, la pondération des notes reste la même qu'en première session. Seules les unités dont la note obtenue en première session est entre 3.5 et 3.9 sont remédiées.

Unité 1 : Évaluation écrite (20% de la note du module)
Les étudiant·es doivent répondre individuellement, et en présentiel, à un questionnaire portant sur l'ensemble des contenus de l'unité 1. Les questions peuvent être à choix multiples ou ouvertes. L'évaluation est planifiée en semaine 37 (2025), et dure 1h30. La note obtenue à cette évaluation remplace celles obtenues en première session.

Unité 2 : Dossier écrit de groupe (30% de la note du module)
Le dossier corrigé, sur la base des commentaires de l'enseignant responsable de module, est à lui remettre par courriel au plus tard en semaine 37 (2025). Le nombre de page maximum reste le même qu'en première session. La composition des groupes reste la même qu'en première session. Pour chaque groupe, seul·es les étudiant·es en remédiation corrigent et transmettent le dossier .

Unité 3 : Présentation orale (50% de la note du module)
Les étudiant·es doivent faire une nouvelle présentation orale en semaine 37 (2025). Les consignes de la présentation sont les mêmes qu'en première session et la composition des groupes reste la même également. Pour chaque groupe, seul·es les étudiant·es en remédiation refont la présentation orale.

Répétition

☒ Écrit	☒ Oral	☐ Pratique
☒ Dossier	☐ Autre : ….	

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

Les étudiant·es en répétition suivent l'entier du module avec la volée suivante (23-26), selon les modalités définies dans le Descriptif de Module actualisé pour cette volée.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Le module est filé sur les deux semestres. La grande majorité des cours de l'unité 1 ont lieu au semestre d'automne. Les derniers cours de l'unité 1 et les cours des unités 2 et 3 ont lieu au semestre de printemps, après la période de formation pratique de niveau 3.

Les groupes d'étudiant·es pour l'unité 2 et 3 sont présentés lors de l'introduction au module. Les listes sont mises à disposition sur Moodle par la suite.

Dans le cadre de l'unité 2, les étudiant·es d'un groupe se répartissent leur participation aux différentes tables rondes. Cette répartition doit être transmise sur Moodle à l'endroit prévu à cet effet, au plus tard la semaine précédant la table ronde (au semestre de printemps).

L'exercice demandé lors de l'introduction au module n'est pas évalué mais doit être complété et remis sur Moodle dans la boîte de dépôt à cet effet dans le délai imparti.

10. Bibliographie principale

- Ballmer, T., Kühne, N., Petrig, A., Eggenberger, B., Moioli, S., & Gantschnig, B. E. (2023). The size and structure of the swiss occupational therapy workforce. A survey study. *International Journal of Health Professions, 10*(1), 57–67. https://doi.org/doi:10.2478/ijhp-2023-0007
- Dunbar, S., & Winston, K. (2022). *An Occupational Perspective on Leadership: Theoretical and Practical Dimensions (3rd ed.)*. Routledge. https://doi.org/10.4324/9781003525240
- Eggenberger, B., Ballmer, T., Kühne, N., Moioli, S., Petrig, A. & Gantschnig, B. (2023). Résultats pertinents pour la promotion de l'ergothérapie. *Ergothérapie. Journal de l'Association Suisse des Ergothérapeutes, 6*, 30-31.

- Petrig, A., Kühne, N., Eggenberger, B., Ballmer, T. & Gantschnig, B. E. (2023). Rapports de travail des ergothérapeutes en Suisse. *Ergothérapie. Journal de l'Association Suisse des Ergothérapeutes, 10*, 28-29.

11. Enseignant.e.s

R. Bertrand, D. Campisi, B. Caubel, G. Eberlé, C. Friedli, M. Gailhac, K. Haunreiter, D. Kalbfuss, A. Lachat, N. Kühne, J. Montcharmont, V. Stucki, M. Vautier, M.G. Wick, T. Witschi

Nom du/de la responsable de module :
BERTRAND Romain

Descriptif validé le :
8 septembre 2024

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Options

Code : S.ER.SO.3661.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☐ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☒ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☐ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : X

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☒ Anglais : lecture

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☐ Avoir validé le(s) module(s)

☒ Avoir suivi les modules : 1102 et 2413 pour U5.2 ; 1207 pour U5.3 ; 1209 pour U5.4

☐ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

B. Rôle de Communicateur·rice :

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

C. Rôle de Collaborateur·rice :

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à santé.

F. Rôle d'Apprenant·e et de Formateur·rice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionnel·le :

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Approfondir des thématiques et des pratiques de l'ergothérapie ainsi que développer des connaissances et des techniques dans des domaines spécifiques.
- Favoriser la maîtrise des raisonnements dans divers contextes.

Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1	Activité libre (A. Deblock-Bellamy et C. Genet)	2 ECTS
Unité 2	PAuSES: Proches Aidant-e-s: un Service des Etudiants en Santé (E. Offenstein) (Applicable pour la volée 2022-2025).	2 ECTS
Unité 5.1	Art et créativité : perspective psychosociale (V. Stucki)	4 ECTS
Unité 5.2	Approfondissement des interventions auprès des enfants (S. Ray-Kaeser)	4 ECTS
Unité 5.3	Approfondissement des interventions en affections de la main (V. Simonet)	4 ECTS
Unité 5.4	Approfondissement des interventions en neuroréadaptation (A. Deblock-Bellamy)	4 ECTS
Unité 6.1	Aménagement du domicile (A. Deblock-Bellamy)	2 ECTS
Unité 6.2	Pratique en neuroréadaptation (A. Deblock-Bellamy)	2 ECTS
Unité 6.4	Migration, Santé et Équité – Interpro avec HESAV (V. Stucki)	2 ECTS
Unité 6.5	Initiation au Transfert intelligent SUVA et à l'accompagnement à la mobilité (M. Monin)	2 ECTS
Unité 6.6	Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation (S. Ray-Kaeser)	2 ECTS
Unité 6.7	Approfondissement des interventions et des modèles psychosociaux (J. Desrosiers)	2 ECTS

Modalités pédagogiques

Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des unités d'enseignement à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant·e·s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir au minimum 8 ECTS dont au moins 6 ECTS dans les unités optionnelles proposées (unités 2, 5.1 à 5.4, 6.1 à 6.7), hors de l'unité U1 "activités libres", et s'y inscrivent. De manière générale, une unité est annulée en dessous de 12 inscriptions si les étudiant·es inscrit·es à cette option peuvent être réparti·es dans d'autres unités. Le nombre maximum d'étudiant·es dépend de chaque unité et des possibilités de dédoublement d'une unité très demandée. Les étudiant·es inscrit·es sont tenu·es de suivre l'unité choisie. Le ou la responsable de module attribue les étudiant·es aux unités en tenant compte de leurs choix et des places disponibles.

Les étudiant·es peuvent ensuite, à un moment précisé par le ou la responsable de module, demander des changements qui peuvent être acceptés dans la mesure où cela n'affecte pas l'organisation des unités. Elles et ils sont ensuite tenu·es de suivre l'unité choisie et la présence aux cours est obligatoire. Tout changement doit faire l'objet d'un accord écrit (courriel) de la personne responsable de l'unité et de la ou du responsable de module. Il n'est pas possible de garantir une troisième option en semestre 6 (hors U1 « activité libre ») aux étudiant·es qui le désireraient. Leurs souhaits seront pris en compte en fonction des places disponibles.

Les inscriptions pour les activités libres sont gérées au cours de la formation.

Cours ex cathedra, recherche documentaire, atelier pratique, séminaire, visite et activités hors de l'école, travail autonome.

Unité 1 Activité libre

Une activité libre vise à tirer profit d'une expérience ou à intégrer des connaissances, dans une perspective professionnelle. Cette activité porte sur une expérience personnelle effectuée par l'étudiant·e hors de son temps de formation mais utile à celle-ci. Seules les activités réalisées durant la formation de bachelor sont considérées.

Différentes formes sont possibles :

- Accompagner des personnes en situation de handicap.
- Mener des activités professionnelles d'assistance aux personnes dans le domaine de la santé.
- Participer à un congrès, suivre des cours à l'extérieur de l'école ou à l'école mais hors du programme (16 h pour 1 ECTS).
- Approfondir un thème ou concept développé dans les enseignements dispensés en réalisant un dossier thématique.
- Réaliser un projet ou une prestation proposée par un·e enseignant·e ou par un·e ou des étudiant·es (traduction, participation à un événement permettant la promotion de l'ergothérapie, participation à une activité de recherche.
- Présenter une conférence, un poster dans un congrès.

Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques

Chaque activité libre est encadrée par une personne de référence qui a proposé l'activité ou avec laquelle le ou la ou les étudiant·es ont négocié la tâche. Le rendu de l'activité est également déterminé par la personne de référence, par exemple le volume et le type de contenu d'un dossier.

Lorsque les travaux sont autonomes, par exemple les activités professionnelles ou les camps dans le domaine socio-sanitaire, la ou le responsable de l'unité, assume la fonction de personne de référence. Dans ce cas, un dossier de 6 à 10 pages décrivant les activités réalisées et ce qui en a été retiré est produit.

Un descriptif des possibilités d'activités libres et les dossiers qui y correspondent figurent sur Cyberlearn.

En principe, une activité libre accompagnée du dossier vaut 2 ECTS. Une activité dépassant les 60 heures ne peut pas recevoir plus de 2 ECTS.

Unité 2 PAuSES: Proches Aidant·e·s: un Service des Etudiant·e·s en Santé

- Se questionner sur le rôle de proche aidant·e, les besoins et défis qui s'y rattachent, ainsi que sur les conséquences occupationnelles vécues.
- Soutenir, décharger et faciliter le quotidien ainsi que la réalisation des occupations significatives d'un·e proche aidant·e au travers d'un accompagnement bénévole de 40 heures.
- Développer une pratique réflexive sur la posture d'aide à adopter dans une telle situation, en tant qu'étudiant·e-bénévole, ainsi qu'en tant que futur·e professionnel·le de la santé.

Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques 60 heures

- Accompagnement bénévole auprès d'un·e proche aidant·e, que ce soit à son domicile ou en extérieur selon les besoins (40 heures).
- Participation à trois séances d'analyses de pratique sur des thématiques spécifiques en lien avec l'avancée dans l'accompagnement (échanges, réflexions, discussions de groupe) (9 heures).
- Travail autonome (réalisation d'un profil et plan de la situation, questionnaire en ligne post-accompagnements, 3 journaux de bord réflexifs) (11 heures).

Unité 5.1 Art et créativité : perspective psychosociale

- Comprendre le débat actuel sur la place de ces activités en ergothérapie en santé mentale.
- Comprendre les potentiels thérapeutiques des activités créatives et développer des compétences en matière d'analyse et d'adaptation.
- Connaître différents types et modalités d'exposition d'oeuvres d'usagers et usagères.

Unité 5.1 Modalités pédagogiques spécifiques 64 heures

Cours, lectures et réflexions critiques, recherche documentaire, expérimentation d'activités créatives à partir de vignettes cliniques, visite d'expositions.

Unité 5.2 Modalités pédagogiques spécifiques 60 heures

Cours, tutorat, entretiens, visites et présentations auprès d'institutions partenaires.

Unité 5.3 Approfondissement des interventions en affections de la main

- Approfondir des notions d'anatomie, ainsi que l'évaluation et le traitement de personnes présentant une affection de la main.
- Favoriser le raisonnement clinique en lien avec les affections de la main.
- Réaliser des orthèses complexes.

Unité 5.3 Modalités pédagogiques spécifiques 64 heures

Cours ex cathedra, ateliers pratiques (modalités thérapeutiques, réalisation d'orthèses), revue de la littérature.

Unité 5.4 Approfondissement des interventions en neuroréadaptation

- Décrire les déficiences spécifiques des personnes présentant des affections neurologiques (lésion médullaire, accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien cérébral) et leurs répercussions sur les activités et la participation.
- Connaître différentes types d'interventions en neuroréadaptation.
- Connaître et appliquer des techniques spécifiques d'approches de neuroréadaptation.

Unité 5.4 Modalités pédagogiques spécifiques 64 heures

Cours ex cathedra, exercices pratiques, expérimentations et démonstrations sur site, séminaire de lecture.

Unité 6.1 Aménagement du domicile

- Aborder la problématique de l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap.
- Se familiariser avec le langage et les outils de l'architecture tout en gardant à l'esprit les buts et les finalités de l'intervention en ergothérapie.
- Expérimenter la conception d'un projet d'aménagement de logement.

Unité 6.1 Modalités pédagogiques spécifiques 32 heures

Cours ex cathedra, exercices pratiques (lecture et réalisation de plans) sur base d'une situation réelle, découverte d'un atelier de fournisseur de MA.

Unité 6.2 Pratiques en neuroréadaptation

- Décrire les déficiences spécifiques des personnes présentant des affections neurologiques (lésion médullaire, AVC, TCC) et leurs répercussions sur les activités et la participation.
- Distinguer différentes approches de neuroréadaptation.
- Connaître et appliquer des techniques spécifiques d'approches de neuroréadaptation.

Unité 6.2 Modalités pédagogiques spécifiques 28 heures

Cours ex cathedra, exercices pratiques, expérimentations et démonstrations sur site.

Unité 6.4 Migration, Santé et Equité – Interpro avec HESAV

- Interroger ses propres représentations et préjugés en lien avec l'altérité et les soins aux personnes migrantes.
- Prendre conscience des enjeux liés aux inégalités en santé et identifier les facteurs influençant l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous.
- Connaître les rôles et les compétences des acteurs du réseau médico-social et associatif en lien avec l'accompagnement des personnes migrantes en Suisse romande.
- Acquérir des outils pratiques pour accompagner des personnes et des familles issues de la migration dans le domaine de la santé.

Unité 6.4 Modalités pédagogiques spécifiques 32 heures

Cours ex cathedra, simulation avec l'association « Organisation Suisse d'Aide aux Réfugié·es », visites de terrain, discussions interprofessionnelles.

Unité 6.5 Initiation au Transfert intelligent SUVA et à l'accompagnement à la mobilité

- Expérimenter le lien entre la qualité de ses propres mouvements et le développement de santé de toutes les personnes concernées lors des transferts et toute activité.
- Développer des idées pour les situations professionnelles afin de soutenir l'autonomie des patients et trouver un soulagement physique pour soi-même.
- Connaitre les principes du « transfert Intelligent » SUVA et faire les liens avec d'autres approches comme le PDSB.
- Utiliser efficacement de petits moyens auxiliaires.
- Acquérir des outils pédagogiques pour la transmission de recommandations pour un soutien aux équipes et aux proches.

Unité 6.5 Modalités pédagogiques spécifiques 32 heures

Apports théoriques, échanges, expérimentations.

Unité 6.6 Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation

- Découvrir et utiliser les technologies d'impression 3D et de découpe laser au service de la pratique de l'ergothérapie.
- Appliquer la méthode du Design Thinking.

- Apprendre à utiliser un outil de modélisation informatique.
- Identifier les domaines d'application dans une perspective d'accessibilité et de design universel.

Unité 6.6 Modalités pédagogiques spécifiques 32 heures

Cours théoriques d'introduction au Design Thinking, découverte du FabLab de Neuchâtel et utilisation de celui-ci, travail pratique de conception en groupe, travail de réalisation d'adaptations d'objets ou de jeux en fonction d'une situation concrète.

Unité 6.7 Approfondissement des interventions et des modèles psychosociaux

- Approfondir la connaissance et la mise en œuvre des modèles utilisés en ergothérapie auprès de populations concernées par une problématique de santé psychique.
- Approfondir l'intégration des modèles dans une démarche clinique, pour des clients principalement atteints dans leurs fonctions cognitives, affectives et psychosociales.

7. Modalités d'évaluation et de validation

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

Formes générales

Modalités d'évaluation variables selon les unités : présentation orale, dossiers, production d'objet, etc.

Évaluation pendant le cours selon l'indication de l'enseignant·e ou en semaine 6 (unités du semestre 5) ou semaine 27 (unités semestre 6) au plus tard pour les documents à rendre. Si au moins 8 ECTS sont acquis le module est crédité au terme du semestre 6.

Les unités d'enseignement sont notées au 1/10 de point. La note du module est une moyenne pondérée des notes des différentes unités d'enseignements complétées par l'étudiant·e, laquelle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Lorsque les places disponibles sont suffisantes dans les unités d'enseignement proposées par l'école ou lorsque l'étudiant·e effectue durant sa formation une ou plusieurs activités libres, plus de 8 ECTS peuvent être acquis dans ce module.

Toutes les unités (hormis l'unité 2, voir plus bas) sont à présence obligatoire. Dès quatre périodes d'absence pour les unités de 2 crédits et dès 8 périodes d'absence pour les unités de 4 crédits, quel que soit le motif de l'absence et y compris lorsqu'elle est justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, un travail complémentaire défini par la ou le responsable d'unité doit être fourni. Plus de 25% d'absence sur le temps total d'une unité dans laquelle l'étudiant·e est inscrit·e entraîne la non validation de l'unité, quel que soit le motif de l'absence et y compris lorsqu'elle est justifiée. L'unité 2 affiche des règles spécifiques qui sont exposées plus bas. Toute évaluation non rendue entraine un 1 à l'unité d'enseignement. Lorsqu'un dossier est déposé par voie électronique, l'étudiant·e doit se préoccuper d'avoir reçu une confirmation de réception de la personne responsable de l'unité.

La non participation de l'étudiant·e à la partie d'évaluation pendant le cours entraine également un 1 à l'unité d'enseignement.

Unité 1 Activité libre

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier la réalisation effective de l'activité libre.
- Vérifier les apports de l'activité entreprise.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Dossier réalisé individuellement ou par deux étudiant·e·s maximum (sauf cas particulier à négocier avec le ou la responsable d'unité), de 6-10 pages à rendre au référent ou à la référente de l'activité

libre. Le dossier fait état de l'expérience réalisée en la décrivant et montre ce qui a été retiré en relation à la profession. Lorsque le dossier relate une expérience de travail ou la participation à une activité externe à l'école, il est accompagné d'une attestation.
- Dossier thématique : 15-20 pages avec références documentaires.
- Autre type de rendu. Lorsque l'activité comprend des documents, l'évaluation est réalisée sur ceux-ci : poster, texte d'une conférence, document de développement d'un projet.

Les travaux encadrés par une personne-référente sont aussi évalués par celle-ci.

Les travaux autonomes des étudiant·e·s sont évalués par le ou la responsable de l'unité.

Le formulaire d'évaluation et les explications sont disponibles sur Cyberlearn.

Unité 2 PAuSES: Proches Aidant-e-s: un Service des Etudiants en Santé

Objectifs de l'évaluation

- Evaluer la capacité à adopter une pratique réflexive sur l'expérience pratique menée (accompagnement d'un·e proche aidant·e), ainsi que sur les rôles, les besoins, les défis et les conséquences occupationnelles des proches aidant·es.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Trois journaux réflexifs réalisés en amont des analyses de pratique, chacun valant pour 1/3 de la note de l'unité. Plan et profil de la situation (suite à la première rencontre avec la personne proche aidant·e) non notés mais obligatoires. Un document rendu hors délai se verra attribuer la note de 1 (journaux) ou pénalisera la note de l'unité (1 point sur 6 pour les plan et profil).
- PAuSES implique le jumelage entre un·e étudiant·e et un·e proche aidant·e et cette étape demande une importante organisation logistique. Dès lors, suite à l'inscription, l'étudiant·e est tenu·e de suivre l'unité. En cas d'abandon, un courrier justificatif doit être transmis aux responsables du programme PAuSES et à la responsable de module et les crédits ne sont pas accordés. Tout abandon non justifié par des pièces entraîne une perte de priorité sur le choix des options en semestre 6.
- La présence aux trois analyses de pratiques est obligatoire et suit les mêmes règles que les autres unités en cas d'absence justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO. En cas d'absence non justifiée, l'étudiant devra se présenter à une autre analyse de pratique (avec une autre volée).
- Dans le cas où 25% des heures d'accompagnement ne seraient pas réalisées, soit moins de 30 heures, les crédits ne sont pas accordés. Si cette situation est hors de contrôle de l'étudiant·e (fin des accompagnements par la personne proche aidante, par exemple), l'unité sera dans la mesure du possible validée soit avec une autre situation proposée à l'étudiant·e, soit par un travail complémentaire, suite à l'étude au cas par cas du travail effectué.

Unité 5.1 Art et créativité

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Les activités créatives sont évaluées par un argumentaire du choix, des analyses et adaptations d'activités en lien avec les vignettes cliniques, une courte réflexion sur le processus effectué par l'étudiant·e et une mise en lien avec des éléments tirés de la littérature (75%).
- Le cours exposition est évalué par la présentation d'une analyse critique d'une exposition visitée (25%).

Unité 5.2 Approfondissement des interventions auprès des enfants

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier la capacité à documenter des interventions auprès des enfants et à communiquer à leur sujet.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Présentation orale réalisée en groupe (50%).
- Dossier écrit réalisé en groupe (50%).

Unité 5.3 Approfondissement des interventions en affections de la main

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Quizz en début de cours (5%), examen écrit (45%), dossier (50%).

Unité 5.4 Approfondissement des interventions en neuroréadaptation

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans des situations cliniques spécifiques (courtes vignettes).

Modalités spécifiques d'évaluation

- Examen écrit individuel composé de questions à choix multiples et à court et long développements (50%).
- Présentation orale d'une vignette clinique en groupe (25%).
- Séminaire : présentation en groupe d'un article scientifique (25%).

Unité 6.1 Aménagement du domicile

Objectifs de l'évaluation

- Evaluer les compétences obtenues dans la réalisation d'un projet d'aménagement de domicile.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Présentation orale d'un projet d'aménagement réalisé en groupe.

Unité 6.2 Approfondissement des interventions en neuroréadapation

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans des situations cliniques spécifiques (courtes vignettes).

Modalités spécifiques d'évaluation

- Examen écrit composé de questions à choix multiples et à court et long développements.

Unité 6.4 Migration, Santé et Équité – Interpro avec HESAV

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier l'acquisition des savoirs, techniques et méthodologies enseignées.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Présentation de 3 à 4 étudiant·es en interprofessionnalité faisant suite aux visites de terrain comprenant :
  - une présentation du terrain.
  - une ouverture sur une problématique interprofessionnelle.

- un appui sur des références scientifiques.

Unité 6.5 Initiation au Transfert intelligent SUVA et à l'accompagnement à la mobilité

Objectifs de l'évaluation

- Évaluer les compétences développées en termes d'approches pédagogique et écologique.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Observations des performances durant le cours : engagement dans les expérimentations, argumentations lors des analyses, compétences de transmissions et valorisation (50%).
- Animation en sous-groupe d'une séquence de mouvements liés à une activité intégrant les concepts (50%).

Unité 6.6 Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation concrète.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Organisation et gestion du travail en groupe au Fablab (15%).
- Présentation orale réalisée en groupe : argumentation, auto-évaluation (15%).
- Dossier écrit réalisé en groupe : clarté, cohérence, complétude ; compréhension et application des principes de modélisation ; qualité de la conception d'une adaptation d'un objet du quotidien ; qualité de la conception d'une modification d'un objet du quotidien (70%).

Unité 6.7 Interventions de groupe en santé mentale

Objectifs de l'évaluation

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation clinique spécifique.

Modalités spécifiques d'évaluation

- Dossier écrit qui présente d'une part une démarche clinique abordant une situation au travers des trois approches approfondies durant les cours (travail de groupe, 5/6 de la note de l'unité) et d'autre part une réflexion individuelle sur ces approches et l'implication de l'étudiant durant le cours (1/6 de la note de l'unité).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

☒ Autres modalités présentées ci-après

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☐ Répétition possible ☒ Pas de répétition

Chaque unité du module doit être validée (note > ou = 4.0) pour être comptabilisée.

En cas de non-validation de l'unité, l'étudiant·e peut abandonner l'unité échouée et les crédits correspondants ne sont pas accordés. Si l'étudiant·e désire comptabiliser les ECTS correspondants, il ou elle doit refaire, compléter ou corriger les travaux ou refaire les examens selon les modalités imposées par la ou le responsable de l'unité concernée. Délai : semaine 37.

Lorsque la non validation d'une unité est due à une absence, même justifiée, l'étudiant·e ne peut pas entrer dans la procédure de remédiation, l'unité est réputée abandonnée.

9. Remarques

Les étudiant·es qui en raison de problèmes de planification d'une période de mobilité internationale n'ont pas pu obtenir le nombre requis d'ECTS dans des cours obligatoires peuvent les compenser par des unités optionnelles y compris au-delà du semestre 6.

Seuls les étudiant·es n'ayant pas 8 ECTS en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire pour une activité libre au-delà de ce délai. Les étudiant·es qui n'ont pas 8 ECTS en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire l'année suivante à des unités planifiées uniquement si des places sont disponibles.

10. Bibliographie principale

Les références sont fournies par chaque responsable d'unité d'enseignement.

A. Enseignant·es

Nom du/de la responsable de module :
SIMONET Valérie

Descriptif validé le :
9 septembre 2024

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module :

Code : S.ER.SO.3682.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☐ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☒ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☐ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 10 ECTS

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☐ (préciser la langue)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☒ Avoir validé le(s) module(s) : S.ER.SO.3581 Travail de Bachelor - projet
☐ Autre :

☐ Avoir suivi le(s) module(s)

☐ Pas de prérequis

4. Compétences visées

A. Rôle d'expert·e
A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.
D. Rôle de laeder
D2. S'engager activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de son organisation et du système de santé.
F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.
F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de professionnel·e

G1. S'engager dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.
G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Apprendre à mener et ajuster un projet tel qu'il a été défini et accepté.
- Gérer une collecte d'information selon un protocole construit.
- Analyser de manière descriptive, quantitative ou qualitative des informations obtenues à la lumière de la littérature.
- Interpréter des résultats de manière à répondre à un but et à des questions de recherche.
- Élaborer l'intérêt du travail effectué pour le milieu professionnel.
- Développer des capacités à rédiger de manière scientifique et formellement adéquate un travail de recherche ou de projet.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Séminaire – 8 périodes **Optionnel**

Huit périodes de séminaire optionnel et fabrique de la recherche.

- Analyser des données quantitatives et qualitatives. Le séminaire s'adresse aux étudiant·e·s qui ont des données à analyser, peu importe leur volée.
- Rapporter des résultats
- Les étudiant·e·s sont invité·e·s à fréquenter les séminaires de la "fabrique de recherche".

Unité 2 – Réalisation du travail de bachelor (10 ECTS)

M. Berger, R. Bertrand, M. Bertrand Leiser, A. Deblock-Bellami, L. Decastel, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, I. Margot-Cattin, M. Monin, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, V. Perrelet, D. Pouliot-Morneau, S. Ray-Kaeser, F. Rebeaud, V. Simonet, V. Stucki, M.-G. Wick, assistant-e-s HES, vacataires.

Contenus :

- Travail autonome des étudiant·es
- Tutorat par groupe d'étudiant·es par deux personnes dont l'une au moins est membre du corps enseignant de l'école.
- L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet du document « Directive d'application de la réalisation des travaux de bachelor » accessible sur la page du cours sur le site www. cyberlearn.hes-so.ch/.

Modalités pédagogiques

☐ Cours magistral	☒ Séminaire	☐ Projet
☐ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☐Formation pratique/stage
☐ Modalité digitale	☒Tutorat	☐ Autre (préciser) :

7. Modalités d'évaluation et de validation

☒ Écrit	☒ Oral	☐ Pratique
☐ Dossier	☐ Autre : ….	

Buts de l'évaluation
Vérifier sur la base du travail rédigé et de la prestation des étudiant·es à la soutenance la satisfaction des règles minimales de réalisation d'un travail de recherche conformément à la réglementation du travail de bachelor.

Modalités d'évaluation
Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la directeur·trice et du ou de la codirecteur·trice. Le travail est noté au ½ point. La soutenance est organisée par les étudiant·es après avoir reçu l'autorisation de soutenir le travail de bachelor par l'équipe de direction. Le travail est envoyé par courriel au jury, quatre semaines en avance sous réserve de la fermeture de l'école.

Pour le travail du module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…).

La séance dure environ 1h30. Les étudiant·es présentent leur travail lors de la soutenance, puis répondent aux questions posées par le jury. Les critères d'évaluation figurent dans les Directives d'application de la réalisation des travaux de bachelor. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées.

Quelle que soit la note obtenue, des corrections mineures peuvent être demandées. Les crédits sont définitivement attribués lorsque les corrections sont effectuées et acceptées par l'école et que le travail est déposé sous forme définitive au secrétariat.

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si les étudiant·es obtiennent la qualification Fx, elles/ils sont en remédiation.

Si les étudiant·es obtiennent la qualification F, elles/ils sont en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

Remédiation dans le délai de la semaine 37 de la quatrième année d'études en cas de note à la soutenance de travail de bachelor égale à 3.5 en première session. Seul un travail déposé en vue de la soutenance dans le délai de la semaine 28 de la quatrième année d'études peut faire l'objet d'une remédiation. Passé ce délai le travail passe en répétition.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

☒ Écrit ☒ Oral ☐ Pratique

☐ Dossier ☐ Autre : ….

En cas de note inférieure à 3.5 à la première session ou d'échec après remédiation dans le délai de la semaine 37 de la quatrième année d'études, le travail de bachelor est en répétition jusqu'à la semaine 37 (délai du dépôt du travail de bachelor final relié) de la sixième année d'études.

Un travail non soutenu au plus tard la semaine 37 de la quatrième année d'études est en répétition.

L'obtention d'une note inférieure à 4 à la répétition entrainent l'échec définitif et l'arrêt de la formation.

Le dépassement du délai de semaine 28 de la sixième année d'études pour le dépôt du travail de bachelor aux membres du jury en vue de la soutenance ne permet pas l'organisation d'un jury avant la semaine 37 et entraine l'arrêt de la formation.

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Sans objet.

10. Bibliographie principale / règlement

Fortin, M.-F., & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche*. (3e éd.). Chenelière Éducation.

Loiselle, C., Profetto-McGrath. J., Polit, D., & Tatano Beck, C. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives.* ERPI.

Tétreault, S., & Guillez, P. (2014). *Guide pratique de recherche en réadaptation.* De Boeck.

11. Enseignant.e.s

Nom de la ou du responsable de module :
Marc-André PELLERIN

Descriptif validé le :
6 janvier 2025

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé **Filière :** Ergothérapie **Année :** 2024-2025

1. Intitulé du module : Formation pratique niveau 3

Code : S.ER.SO.3693.F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau :
☐ Module de base
☒ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé

Type :
☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☐ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 13

Langue principale d'enseignement :
☒ Français
☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :
☐

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☒ Avoir validé le module 2492 ☐ Avoir suivi le(s) module(s) ☐ Pas de prérequis
☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

- A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
- A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.
- A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

- A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.
- A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
- A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.
- A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communcateur·trice :

- B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
- B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
- B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

- C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autresprofessionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.
- C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :

- D1. Organiser ses propres activités professionnelles, assumer ses responsabilités envers leurs patient·es/client·es et gèrer de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficients.
- D2. S'engager activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de son organisation et du système de santé.
- D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

- E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.
- E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :

- F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.
- F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionel·le :

- G1. S'engager dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.
- G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).
- G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

C. Objectifs généraux d'apprentissage

Le but de la troisième et dernière période de formation pratique est de développer et d'approfondir l'ensemble des compétences attendues d'un·e futur·e professionnel·le, notamment :

- Elaborer et mener seul·e l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie.
- Justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention utilisées, en les basant sur les dernières données scientifiques.
- Collaborer avec les réseaux professionnels et institutionnels avec lesquels le service est en relation.
- Mener des activités d'éducation thérapeutique.
- Participer à des actions de promotion à la santé.
- Participer activement à des actions de développement et de promotion de la profession, au sein du service, de l'institution et/ou auprès des partenaires.
- Situer la profession au sein des contextes légaux, politiques, financiers et administratifs.
- Soutenir les client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.
- Porter un regard critique sur ses compétences.

D. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Formation pratique (11 ECTS) – Présence obligatoire
Semestre 6, semaine 8 à 18

La formation pratique comprend 10 semaines d'exercice de l'ergothérapie incluant deux jours consécutifs d'analyse de pratique. L'étudiant·e est à 100% dans le milieu de pratique, mais il ou elle est libéré·e pour réaliser les heures de supervision à effectuer en parallèle du stage.

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des activités formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique niveau 3, l'étudiant·e effectue les travaux organisés par la praticienne formatrice ou le praticien formateur, en particulier, il ou elle :

- Intervient dans des situations complexes en recourant systématiquement aux principes de la pratique scientifiquement fondée.
- S'engage dans l'ensemble des activités du service d'ergothérapie.
- Participe à la gestion du service, du matériel, des dossiers des client-e-s.
- Gère les contacts avec l'ensemble des partenaires du service.
- Participe aux activités de développement du service
- Initie des activités de promotion de l'ergothérapie.
- Initie des activités de promotion de la santé

En fin de période, la charge de travail de l'étudiant·e est proche de celle d'un·e ergothérapeute récemment diplômé·e.

Unité 2 – Analyse de pratiques (2 ECTS) 20 périodes – Présence obligatoire½ journée pré-stage, 2 jours pendant le stage, ½ journée post-stage,
Contenus :

- La demi-journée (4 périodes) avant la formation pratique sert à envisager des objectifs de stage (commencer la rédaction du contrat pédagogique tripartite (CPT), compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage.
- Les seize périodes (deux jours consécutifs de retour à l'école), fixées au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de diverses situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles, notamment en lien avec le contexte socio-sanitaire, l'approche de défense des droits, la société inclusive et la littératie en santé ou encore le développement professionnel.

- Les quatre périodes qui suivent la formation pratique permettent, individuellement, de faire la synthèse des acquis ainsi que des compétences encore à développer au terme de la formation.
- Le CPT est rédigé par l'étudiant·e pour la première semaine de stage, puis discuté et négocié avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur. Il est envoyé à l'enseignant·e référent·e au plus tard le lundi de la 2ème semaine de stage pour validation. Sur demande de l'enseignant·e référent·e, le CPT peut être modifié. Il est signé par les trois parties au plus vite après le démarrage du stage.
- Une visite de stage par l'enseignant·e référent·e de l'école (ou un·e collaborateur·trice) à l'étudiant·e et à la praticienne formatrice ou au praticien formateur, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant·e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

Modalités pédagogiques

☐ Cours magistral	☒ Séminaire	☐ Projet
☐ Atelier/laboratoire	☐ Simulation	☒Formation pratique/stage
☐ Modalité digitale	☐Tutorat	☒ Autre (préciser) : contrat pédagogique tripartite, entretien tripartite

E. Modalités d'évaluation et de validation

☐ Écrit	☐ Oral	☒ Pratique
☐ Dossier	☒ Autre : présence obligatoire	

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Unité 1 :

Le stage est évalué par la praticienne formatrice ou le praticien formateur, conformément aux « Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO » et selon le guide d'évaluation de la formation pratique niveau 3.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Une évaluation mi-stage formelle est conduite par la praticienne formatrice ou le praticien formateur, en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant·e de l'école en est immédiatement informé·e et une réunion réunissant les trois parties est organisée conformément aux directives d'application de la formation pratique.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par l'atteinte de compétences clés, puis par le ratio entre le total de points des compétences validées et le total des points des compétences applicables. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. En cas d'échec, la praticienne formatrice ou le praticien formateur avise l'école afin qu'une réunion réunissant les trois parties soit organisée lors de la dernière semaine de stage, conformément aux directives d'application de la formation pratique. La note du module est ensuite établie par la ou le responsable du module de formation pratique, selon le barème suivant :

- 95% – 100% et au-delà = A ;
- 90% – 94% = B ;
- 85% – 89% = C ;
- 80% – 84% = D ;
- 75% – 79% = E ;
- < 75% = F.

Unité 2 :

Les séances d'analyses de pratique pré- pendant et post-stage, la rédaction du CPT ainsi que la visite de stage ne sont pas évaluées, mais la présence ou la réalisation est obligatoire. En cas d'absence, un travail à négocier avec l'enseignant·e référent·e est à réaliser pour compenser l'absence et réaliser les apprentissages visés. Non réalisé dans le délai imparti, une pénalité de 0,5 point (sur 6) est appliquée sur la note finale du module.

F. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☐ Remédiation possible ☒ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

Répétition

☐ Écrit ☐ Oral ☐ Pratique

☐ Dossier ☒ Autre : Nouvelle période de formation pratique

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 31 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

G. Remarques

Au-delà de 10 jours d'absence justifiée, le stage est interrompu et est reporté en fin de formation. Un stage répété qui est échoué entraine un F définitif et l'arrêt de la formation.

H. Bibliographie principale / règlement

Directives d'application de la formation pratique de la filière Bachelor en Ergothérapie de la HES-SO (PEC 2022)

I. Enseignant·e·s

M. Monin, A. Borda, D. Pouliot-Morneau, T. Tarabori

Nom de la ou du responsable de module : Floriane Rebeaud

Descriptif validé le :
29 novembre 2024

Descriptif validé par :
Martine Bertrand Leiser